

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 18 août 2026

Date de convocation : 13 août 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 18 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURROM Bernadette, LACQUE-CHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉS : BERNA Sophie, BOURDA Francine, DOURAU Jean-Marc, VANHOOREN Audrey

PROCURATIONS : BERNA Sophie à LACQUE-CHAROT Damien, BOURDA Francine à CHARRET Olivier, DOURAU Jean-Marc à LARRUHAT Alexandre, VANHOOREN Audrey à Isabelle MONTIN

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-55 : Décision modificative n° 1 Climatisation des salles de classe de l'école

M. le Maire informe l'assemblée du projet de climatisation des salles de classe de l'école primaire d'Asson. En effet, les récents épisodes de canicule ont mis en avant le besoin de doter les salles de classe de systèmes de rafraîchissement permettant aux enfants de disposer de conditions propices à un bon apprentissage.

Pour ce faire, il propose d'ouvrir un nouveau programme d'investissement (313 – bâtiments publics – climatisation des salles de classe) et d'y prévoir 21 000 € (correspondant au devis reçu). Cette somme sera prise sur le programme travaux sur bâtiments publics (10 000 €) et travaux sur bâtiments privés (11 000 €).

De plus, il propose de profiter de cette décision modificative pour intégrer au compte 024 les 17 000 € provenant de la reprise du tracteur (suite à l'achat d'un matériel neuf).

Ceci étant présenté, M. le Maire propose au Conseil Municipal les ajustements budgétaires correspondant et présente les détails de la décision modificative comme suit :

Objet : intégration cession matériel + climatisation salles de classes école

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2157(21) - 217 : Matériel et outillage technique	17 000,00 €	024(024) : Produits des cessions d'immobilisation	17 000,00 €
2131 (21) - 313 : Bâtiments publics - climatisation école	21 000,00 €		
2131 (21) - 220 : Bâtiments publics	- 11 000,00 €		
2132 (21) - 220 : Bâtiments privés	- 10 000,00 €		
	17 000,00 €		17 000, €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

